



**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 A 17 H 15
CONVOCAATION**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération qui se tiendra au théâtre "le Dôme" de Saumur - salle de spectacles, aux date et heure indiquées, ci-dessus.

En raison des mesures de protection sanitaire liées à l'épidémie de covid-19, cette réunion se tiendra dans la salle de spectacle du théâtre « le Dôme » à Saumur. (entrée par le hall place de la Bilange)

Institution et fonctionnement

- 1 - Adoption du règlement intérieur de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Finances

- 2 - Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 3 - Adoption des attributions de compensations (AC) définitives 2020 et provisoires 2021
- 4 - Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants
- 5 - Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal au Budget Annexe Eaux pluviales - Exercice 2020
- 6 - Étalement de charges : dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire COVID 19
- 7 - Autorisations de programme (AP) - Crédits de paiement (CP) 2020 : modifications
- 8 - Décisions modificatives (DM) au budget 2020
- 9 - Autorisations de programme (AP) - Crédits de paiement (CP) 2021
- 10 - Budget Primitif (BP) 2021

Développement économique

- 11 - Approbation du dossier d'enquête au titre de la demande de déclaration d'Utilité Publique pour la constitution de la ZAC Ecoparc Sud - Extension de la Zone Ecoparc-Approbation du dossier d'enquête parcellaire

Tourisme

- 12 - Rapport des Élus représentant la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au Conseil d'Administration de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme - Période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 13 - SPL Saumur Val de Loire Tourisme - Dispositions tarifaires - Année 2021

Urbanisme

- 14 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du secteur "Saumur Loire Développement" (PLUi SLD) approuvé par le Conseil Communautaire du 05 mars 2020 - Commune du Puy Notre Dame - Parcelle 49253 ZC 1053 - Erreur manifeste d'appréciation dans le classement - Abrogation partielle
- 15 - Plans locaux d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieux et cartes communales - élaborations - mise à jour des modalités de collaboration avec les communes : modification de la délibération 2020-185 DC du Conseil Communautaire du 12 11 2020
- 16 - Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Saumur Val de Loire : Prescription, définition des objectifs et des modalités de concertation
- 17 - SCoT : Modification ordinaire n°1 du SCoT- Approbation

Eau et assainissement

- 18 - Assainissement non collectif - Année 2021 - Approbation des nouveaux tarifs
- 19 - DSP SAUR assainissement du secteur urbain - Avenant n°13 - prise en compte des dépenses complémentaires liées au traitement des boues Covid
- 20 - Avenant n°8 contrat SAUR rural assainissement pour la prise en charge des surcoûts liés au traitement des boues Covid 19
- 21 - Secteur en Délégation de Service Public et prestation de service - Bordereau de prix eau potable et assainissement - Approbation des tarifs - Année 2021
- 22 - Secteur en régie - Bordereau de prix eau potable et assainissement - Approbation des tarifs - Année 2021
- 23 - Exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" - Etablissement de conventions de mandat entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'ensemble des communes de l'agglomération pour la période 2021-2025
- 24 - Harmonisation tarifaire des prix de l'eau et de l'assainissement collectif sur la période 2021 - 2026
- 25 - Tarification eau potable et assainissement - Approbation des nouveaux tarifs année 2021

Environnement - Déchets et transition énergétique

- 26 - Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire Saumur Val de Loire
- 27 - Convention de liquidation du SMICTOM Vallée de l'Authion - Avenant n°1
- 28 - Service de collecte et traitement des déchets non ménagers - Modalités d'application et tarification de la redevance spéciale

29 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Vote des taux - Année 2021

30 - Doué Métha - Création d'une unité de méthanisation et de sa canalisation de raccordement au réseau gaz - Précisions des modalités du soutien financier

Politiques contractuelles

31 - FEDER ITI 2014-2020 : avenant n° 4 à la convention - plan d'actions n° 5

Transports - mobilités

32 - Réseau de transports de la Communauté d'Agglomération - Contrat "Obligation de service public" pour l'exploitation du réseau de transports de la Communauté d'Agglomération "Saumur Val de Loire" - Avenant n°3

Ressources humaines et mutualisation

33 - Instauration pérenne du télétravail au sein des services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

34 - Désignation d'un référent délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au sein du Comité National d'Action Sociale

35 - Modification du tableau des emplois et des effectifs

Compte-rendu des décisions

36 - Décisions prises par délégation du Conseil - état des marchés, avenants et conventions

Cordialement

Saumur, le 10 décembre 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération

Saumur Val de Loire

Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la présente convocation.

NOTA : La présence des conseillers aux séances du Conseil d'Agglomération est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

Toutefois en application de la loi d 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (article 6), un membre d'un organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre peut disposer de deux pouvoirs jusqu'au 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date.

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – 11 rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR CEDEX

tél. 02.41.40.45.50 – courriel : contact@agglo-saumur.fr